



centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation



Fonds social européen

Le seul CFA expert dans le secteur du commerce alimentaire

Formation Prépa BTS MUC

(Management des Unités Commerciales)



L'ALTERNANCE, C'EST GAGNANT !



www.cifca.fr
01 55 26 39 70



LA FORMATION

Pour qui ?

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat classique, technologique ou professionnel ou d'un autre diplôme de niveau IV.
Vous avez un goût pour les métiers du commerce.

Dans quel objectif ?

Entrer en BTS Management des Unités Commerciales à la rentrée du 4 et 10 septembre 2018 en alternance.

Comment ?

Par une formation préparatoire gratuite comprenant des stages en entreprise.

Contenu de la formation :

Modules :

- Le commerce, métier, organisation du point de vente.
- Gestion, calculs commerciaux.
- Culture générale, Français.
- Techniques de recherche d'emploi.

S'inscrire

En faisant acte de candidature au **01 55 26 39 70**

En téléchargeant, en complétant et en nous retournant le dossier de candidature disponible sur notre site internet : **www.cifca.fr**

CALENDRIER DE FORMATION - Prépa BTS MUC

	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18
1	J	D	M Férié	V	D	M A
2	V	L Férié	M B	S	L	J
3	S	M	J	D	M	V
4	D	M B	V	L	M A	S
5	L	J	S	M	J	D
6	M	V	D	M A	V	L
7	M B	S	L	J	S	M
8	J	D	M Férié	V	D	M B
9	V	L	M A	S	L	J
10	S	M	J Férié	D	M	V
11	D	M A	V	L	M B	S
12	L	J	S	M	J	D
13	M	V	D	M B	V	L
14	M A	S	L	J	S Férié	M
15	J	D	M	V	D	M A
16	V	L	M B	S	L	J
17	S	M	J	D	M	V
18	D	M B	V	L	M A	S
19	L	J	S	M	J	D
20	M	V	D	M A	V	L
21	M B	S	L Férié	J	S	M
22	J	D	M	V	D	M B
23	V	L	M A	S	L	J
24	S	M	J	D	M	V
25	D	M A	V	L	M B	S
26	L	J	S	M	J	D
27	M	V	D	M B	V	L
28	M A	S	L	J	S	M
29	J	D	M	V	D	M A
30	V	L	M B	S	L	J
31	S		J		M	V



Cours Planifiés



Stage en entreprise

OBJECTIF : SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE BTS « Management des Unités Commerciales »

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier régi par les lois, règlements et conventions collectives du travail.

L'objectif étant de fournir à l'apprenti(e) une formation générale, théorique et pratique afin d'obtenir une qualification (diplôme national) et une expérience professionnelle.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE UN SALAIRE ET DES AVANTAGES

RÉMUNÉRATION D'UN SALARIÉ EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (EN % DU SMIC SUR LA BASE DE 1498,50 € AU 01/01/2018)			
	1ère année	2ème année	3ème année
De 16 à 17 ans	25 % (374, 62 €)	37 % (554, 43 €)	53 % (794, 19 €)
De 18 à 20 ans	41 % (614, 37 €)	49 % (734, 25 €)	65 % (974, 00 €)
De 21 à 25 ans	53 % (794, 19€)	61 % (914, 06€)	78 % (1168, 80 €)

AIDES ET EXONERATIONS

POUR LES TPE DE MOINS DE 11 SALARIES
4 400 € pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans au titre de la « Prime TPE jeune apprenti »
1 000 € par année de formation au titre de la « Prime à l'apprentissage »
POUR TOUTES LES ENTREPRISES
1 600 € de crédit d'impôts pour la première année d'une formation de CAP, Bac ou BTS
Exonération de la quasi-totalité des charges patronales et salariales
1 500 à 9 000 € d'aide par l'Agefip pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap

Les apprentis ne rentrent pas dans l'effectif de l'entreprise



centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation

Nous contacter

**14 rue des Fillettes
75018 Paris**

01 55 26 39 70